



ABS LIVING VALUES - BALANCED FUND
**RAPPORT DE
DURABILITÉ 2024**

Table des matières

1. Généralités	3	6. Biodiversité	15
Description du fonds	3	Impact sur la biodiversité	15
Données du fonds	3	7. Investir de manière responsable	16
Répartition géographique	4	Engagement	16
Secteurs d'investissement	4	Exercice des droits de vote	16
Composition	5	Controverses	17
Principales positions en actions	5	Exclusions et gels des achats	18
Principales positions en obligations	5	Les secteurs d'encouragement de la BAS	18
2. Aperçu de la durabilité	6	Objectifs de développement durable	18
Coups de projecteur sur la durabilité	6	Contribution à l'économie réelle du fonds	19
Rating BAS et suivi	6	Aperçu d'une entreprise du portefeuille : Georg Fischer SA	19
Rating BAS : les top 5	7	8. Divers	20
Rating BAS : les bottom 5	7	Informations	20
3. Analyse du risque climatique	8	Abréviations	20
Top 5 avec le plus faible risque climatique	8		
Top 5 avec le plus grand risque climatique	8		
4. Swiss Climate Scores	9		
Généralités	9		
Situation actuelle	10		
Transition vers le zéro émission nette	11		
5. Informations complémentaires sur les Swiss Climate Scores	13		
Généralités	13		
Situation actuelle	13		
Transition vers le zéro émission nette	14		

1. GÉNÉRALITÉS

Description du fonds

Le fonds de placement ABS Living Values - Balanced Fund (ABSLVBF) suit la politique de placement et de crédit de la Banque Alternative Suisse SA (BAS). La conception de la durabilité du fonds repose sur une approche de placement axée sur les valeurs, qui vise à atteindre un équilibre entre rendement, durabilité et risque.

Le fonds investit dans des titres issus de l'univers de placement BAS. Les exceptions concernent des exclusions a posteriori ou des suspensions d'achat. La sélection de titres pour l'univers de placement BAS repose sur une analyse de durabilité propre à la BAS.

Cette sélection s'effectue sur la base de critères d'exclusion ainsi que de critères d'évaluation positifs et négatifs dans les domaines Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise. L'investissement axé sur les valeurs est donc au cœur de la conception de la durabilité de la BAS et se concrétise à travers ces critères, qui visent à la fois l'exclusion et le filtrage positif.

De plus, le fonds de placement suit une stratégie de placement à long terme sans chercher à maximiser ses profits à court terme. L'impact climatique du fonds de placement est évalué chaque année à l'aide d'indicateurs appropriés et publié dans le rapport de durabilité de la BAS ainsi que dans le présent rapport.

Données du fonds

Le présent rapport a été publié le 16 juin 2026 et porte sur la durabilité du fonds ABSLVBF. Les informations relatives à l'évolution économique sont publiées dans le rapport annuel et dans le rapport semestriel du fonds. Ces documents sont établis par la direction du fonds (PMG Investment Solutions SA) et publiés sur le site Internet de la BAS sur bas.ch/fonds-de-placement-documents. Le rapport mensuel contient également des informations sur les performances économiques actuelles et est publié sur bas.ch/fonds-de-placement.

La date de référence pour tous les indicateurs figurant dans le présent rapport est le 31.12.2024, à l'exception des indicateurs relatifs au rating BAS. Pour ces cas, les dates de référence varient en fonction de la date de la première analyse ou de la révision.

Les sources des données sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant les graphiques ou les tableaux.

Cercle d'investisseurs	Privés	Professionnels / qualifiés
Devise de référence	CHF	CHF
Affectation du résultat	distribution	distribution
License de distribution	Suisse	Suisse
Domicile	Suisse	Suisse
Numéro de valeur	46004505	46004506
ISIN	CH0460045054	CH0460045062
Bloomberg	ABSLVBR SW	ABSLVBI SW
Souscription initiale minimale	aucune	250000 CHF
Liquidité (souscr./rachats)	chaque jour, 12h00	chaque jour, 12h00
Lancement	29.03.2019	29.03.2019

Composition

Le fonds ABSLVBF investit dans des titres ayant obtenu au moins un oiseau selon le rating BAS. Le fonds se compose d'actions, d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de Green Bonds et de liquidités. Au 31.12.2024, le portefeuille se composait comme suit (chiffres arrondis) :

- Obligations d'entreprises : 39,8 %
- Actions : 36,2 %
- Liquidités : 11,7 %
- Green Bonds : 8,6 %
- Obligations d'État : 3,6 %

En 2024, le fonds comprenait un nombre restreint de titres exclus (voir graphique 2, p. 6). Les raisons de ce choix sont expliquées dans la section suivante « Rating BAS et suivi ».

Source des données concernant la composition : BAS (classes d'actifs), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Principales positions en actions

Position	Rating BAS	Part
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	}}}} (3)	3,15 %
SAP SE	}}}} (4)	3,14 %
MICROSOFT CORP	}} (1)	3,09 %
ERSTE GROUP BANK AG	}} (1)	2,97 %
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	}}}} (4)	2,74 %

Source des données:

BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les actions d'un même émetteur étant additionnées.

Principales positions en obligations

Position	Rating BAS	Part
GEBERIT AG	}}}}}} (5)	3,46 %
BOBST GROUP SA	}} (1)	2,76 %
UNITEDHEALTH GROUP INC	}}}} (3)	2,49 %
MTR CORP LTD**	}}}}}} (5)	2,36 %
NORWEGIAN GOVERNMENT	}}}} (4)	2,30 %

Source des données:

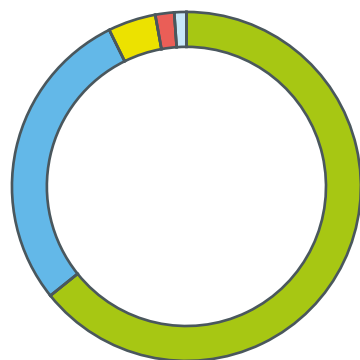
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les obligations d'un même émetteur étant additionnées.

** Green Bond : dans le cas des Green Bonds, le rating BAS porte sur le Green Bond lui-même, et non sur l'entreprise émettrice ou le pays émetteur.

Répartition géographique

Graphique 1 : Répartition géographique



● Europe	64,24 %
● Amérique du Nord	28,48 %
● Asie	4,43 %
● Océanie	1,75 %
● Amérique du Sud	1,11 %

Source des données:

ISS ESG (au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Secteurs d'investissement

Secteur	Part
Machines	10,38 %
Fournisseurs de produits et services de santé	9,47 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	8,45 %
Logiciels	7,35 %
Banques	7,32 %
Équipements et fournitures médicaux	6,41 %
Services liés aux technologies de l'information	6,06 %
Produits pour l'industrie du bâtiment	5,85 %
Matériel, stockage et périphériques technologiques	3,72 %
Assurance	3,11 %
Transport terrestre	2,78 %
Services de télécommunication diversifiés	1,70 %
Services de télécommunication sans fil	1,64 %
Équipements électriques	1,64 %
Marchés des capitaux	1,12 %
Autres*	1,34 %
Non attribué à un secteur	21,64 %

Source des données: ISS ESG (au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

* Secteurs classés dans la catégorie Autres: matériaux de construction, conteneurs et emballages, prestations professionnelles
La répartition des secteurs s'effectue selon la classification sectorielle GICS.

2. APERÇU DE LA DURABILITÉ

Coups de projecteur sur la durabilité

Ces coups de projecteur donnent un aperçu des principaux indicateurs de performance du fonds ABSLVBF en matière de durabilité. Ils servent à donner un bref aperçu avant que les chapitres suivants ne présentent une description et une analyse plus détaillées. Seul le coup de projecteur « Stewardship » se réfère à la période de l'ensemble de l'année.



Rating BAS

Le fonds ABSLVBF a obtenu une note de 2,8 sur 5 oiseaux dans l'analyse de durabilité propre à la BAS.



Impact climatique

Un investissement de 1000 francs dans le fonds ABSLVBF génère environ 835 kg de CO₂e (scope 1-3). Dans le benchmark (voir p. 8), ce chiffre s'élève à 1218 kg de CO₂e.



Potentiel global de hausse des températures

Compte tenu des objectifs de réduction fixés par l'entreprise et des normes du secteur, la température calculée pour ce portefeuille correspondait à un réchauffement climatique de 1,7 °C d'ici 2100.



Stewardship

En 2024, Ethos Services (ci-après « Ethos ») a engagé, pour le compte de la BAS, un dialogue direct avec neuf entreprises sur les thèmes de durabilité définis par la BAS. Par ailleurs, Ethos a participé à douze assemblées générales en tant que mandataire de vote de la BAS et y a exercé les droits de vote.



Secteurs d'encouragement

43 % des investissements pouvaient être rattachés à l'un des neuf secteurs d'encouragement de la BAS. Les secteurs d'encouragement les plus représentés étaient « Santé et bien-être » (22,0 %) et « Habitat ou espace de travail durable » (7,1 %).



Économie réelle

En 2024, environ 22 % du volume des investissements ont été consacrés aux premières et nouvelles émissions.

Rating BAS et suivi

L'analyse de durabilité est réalisée indépendamment des activités opérationnelles de placement. Les critères d'exclusion de la BAS sont vérifiés en premier. Si aucun critère d'exclusion ne s'applique, une évaluation est effectuée sur la base de plus de 200 critères positifs et négatifs relevant des domaines Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise. Ces critères s'inspirent de normes internationales telles que le GRI, le CSRD ou le Pacte mondial des Nations unies. Le résultat est exprimé sous la forme d'un rating attribuant de 0 à 5 oiseaux. Les titres obtenant au moins un oiseau sont intégrés dans l'univers de placement BAS. Les analyses d'entreprises sont mises à jour tous les deux ans.

En ce qui concerne les obligations d'État, les pays sont soumis à une évaluation selon des critères d'exclusion. Si aucun critère d'exclusion ne s'applique, le rating de durabilité attribuée par ISS ESG (de A à D) est intégré au rating BAS qui va de 1 à 5 oiseaux. Les analyses d'État sont actualisées tous les trois ans.

Une méthodologie spécifique est utilisée pour les Green Bonds. Il s'agit d'une forme particulière d'obligations émises par des entreprises, des États ou d'autres institutions publiques. L'émetteur s'engage à utiliser les fonds levés exclusivement pour financer ou refinancer des projets présentant un intérêt environnemental. En raison de cette affectation spécifique, la BAS attribue un rating distincte au Green Bond, en plus du rating attribué à l'entreprise émettrice ou au pays émetteur. Dans l'évaluation globale du portefeuille – par exemple lors du calcul de la valeur moyenne du rating « oiseau », comme le montre le graphique 2 –, le rating des Green Bonds est l'unique critère pris en compte pour ces obligations, tandis que pour les obligations classiques ou les actions, le rating de l'émetteur est seul pris en compte. Cela vaut également lorsque le portefeuille contient à la fois des Green Bonds et d'autres papiers-values du même émetteur.

Les titres du fonds ABSLVBF font l'objet d'un suivi continu concernant les controverses. Les exclusions ont pour conséquence l'obligation de vente dans un délai approprié, définie par 24 mois en interne. Pour plus d'informations, voir la section « Exclusions et gel des achats » (p. 17), ainsi que les explications complémentaires à la rubrique « Controverses » (p. 16).

Les obligations d'entreprises et d'État peuvent être conservées jusqu'à leur échéance. Les délais de vente laissent une marge de manœuvre au gestionnaire du portefeuille afin d'éviter des pertes de cours et de rechercher des alternatives au titre exclu. Si l'évaluation d'un titre tombe à 0 oiseau, les achats sont gelés. Les achats de rééquilibrage du portefeuille restent autorisés.

Rating BAS : les top 5

Position	Rating BAS	Part
GEBERIT AG	}}}}}} (5)	3,46 %
MTR CORP LTD**	}}}}}} (5)	2,36 %
OWENS CORNING**	}}}}}} (5)	1,50 %
CNP ASSURANCES SACA**	}}}}}} (5)	1,47 %
TRIODOS BANK NV**	}}}}}} (5)	0,62 %

Source des données:

BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les actions et les obligations d'un même émetteur étant additionnées.

** Green Bond : dans le cas des Green Bonds, le rating BAS porte sur le Green Bond lui-même, et non sur l'entreprise émettrice ou le pays émetteur.

Rating BAS : les bottom 5

Position	Rating BAS	Part
ERSTE GROUP BANK AG	} (1)	3,82 %
MICROSOFT CORP	} (1)	3,09 %
BOBST GROUP SA	} (1)	2,76 %
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	} (1)	1,84 %
PARTNERS GROUP HOLDING A	} (1)	0,95 %

Source des données:

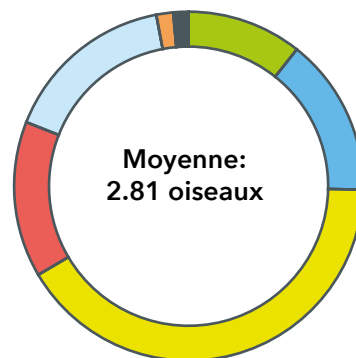
BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Part du portefeuille total (liquidités comprises), les actions et les obligations d'un même émetteur étant additionnées.

Les tableaux « Rating BAS : les top 5 » et « Rating BAS : les bottom 5 » présentent des exemples de titres ayant respectivement le meilleur ou le moins bon rating BAS. Cette liste n'est pas exhaustive ; le portefeuille peut contenir d'autres titres ayant le même rating. Les titres avec 0 oiseau ne font pas partie de l'univers de placement BAS et font l'objet d'un gel des achats (voir la section « Rating BAS et suivi », p. 5).

Un rating BAS faible s'explique par des raisons propres à l'émetteur, la BAS appliquant de nombreux critères d'évaluation différents. Le nombre et la gravité des controverses, ainsi que la transparence, sont également pris en compte dans l'évaluation.

Graphique 2 : Rating BAS



● 5 oiseaux	10,66 %
● 4 oiseaux	14,66 %
● 3 oiseaux	41,20 %
● 2 oiseaux	14,46 %
● 1 oiseau	16,05 %
● 0 oiseau	1,56 %
● Exclusion	1,40 %

Couverture:

Les parts liquides sont exclues ; l'analyse « oiseau » est pondérée en fonction du capital investi.

Source des données:

BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

3. ANALYSE DU RISQUE CLIMATIQUE

L'analyse du risque climatique (Carbon Risk Rating) d'ISS ESG évalue dans quelle mesure une entreprise est exposée aux risques et opportunités climatiques propres à son secteur, ainsi que la manière dont ceux-ci sont pris en compte. Lors de l'évaluation du risque climatique, on examine à la fois les émissions absolues et leur tendance. La part du chiffre d'affaires générée par les produits et services en fonction de leur impact climatique, les changements apportés à la politique de l'entreprise ou à la gamme de produits, ainsi que les objectifs de réduction et les plans d'action sont également retenus pour l'évaluation.

Le barème des points classe l'entreprise dans l'une des catégories suivantes :

- Leader (précurseur, 74-100 points)
- Surperformant (au-dessus de la moyenne, 50-74 points)
- Medium (dans la moyenne, 25-49 points)
- Laggard (retardataire, 0-24 points)

Les cinq émetteurs les mieux notés et les cinq moins bien notés sont indiquées ci-dessous.

Top 5 avec le plus faible risque climatique

Position	Évaluation du risque climatique	Part
ENERGIEKONTOR AG	100	1,39 %
BROOKFIELD RENEWABLE PAR	100	1,19 %
NVIDIA CORP	95	2,29 %
SONOVA HOLDING AG	84	0,27 %
MICROSOFT CORP	83	3,09 %

Source des données: ISS ESG (analyse du risque climatique au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

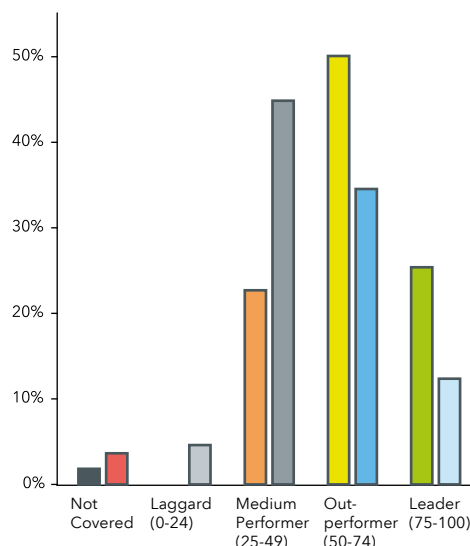
Top 5 avec le plus grand risque climatique

Position	Évaluation du risque climatique	Part
NORWEGIAN GOVERNMENT	33	2,30 %
CORP ANDINA DE FOMENTO	33	0,94 %
ERSTE GROUP BANK AG	36	3,82 %
KANTONSSPITAL BADEN AG	36	2,05 %
DAETWYLER HOLDING AG	36	1,88 %

Couverture: ISS ESG (analyse du risque climatique au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Source des données: ISS ESG (analyse du risque climatique au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Graphique 3 :
Comparaison répartition risque climatique



Portefeuille

● Not Covered	1,82 %
● Laggard	0,00 %
● Medium Performer	22,70 %
● Outperformer	50,09 %
● Leader	25,39 %

Benchmark

● Not Covered	3,64 %
● Laggard	4,60 %
● Medium Performer	44,86 %
● Outperformer	34,54 %
● Leader	12,36 %

Source des données: ISS ESG

Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

4. SWISS CLIMATE SCORES



À partir du paragraphe suivant, le rapport suit la formulation et la méthodologie des Swiss Climate Scores conformément à la mise à jour des Swiss Climate Scores du 08.12.2023, publié sur sif.admin.ch/fr/swiss-climate-scores-fr. Dans un but de transparence et de comparabilité, la BAS s'abstient d'ajouter ses propres commentaires directement à côté des indicateurs. Une analyse et une mise en contexte de certains résultats sont disponibles dans la section « Informations complémentaires de la BAS sur les Swiss Climate Scores », à partir de la p. 12.

La Suisse et son secteur financier se sont donné pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le « net zéro » d'ici 2050. Cette réduction doit permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2° C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5° C. Les dernières connaissances scientifiques montrent qu'un réchauffement global supérieur à 1,5° C aurait des conséquences potentiellement catastrophiques sur la nature et la société humaine. La combinaison des indicateurs des Swiss Climate Scores, leur présentation et leurs critères minimaux respectifs sont considérés par le Conseil fédéral comme une bonne pratique actuelle pour garantir la transparence quant à l'alignement sur les objectifs climatiques de l'accord de Paris.

Généralités

Couverture

Part du portefeuille de référence par rapport au portefeuille total (le seuil minimum proposé est de 50 %) : **76,08 %**
(Benchmark: **84,72 %**)

Part du portefeuille éligible couverte par les Swiss Climate Scores : **96,00 %**
(Benchmark: **75,15 %**)

Raisons des parts de portefeuille non couvertes :

Le portefeuille de référence désigne le volume d'investissement de tous les titres pris en compte dans les calculs présentés. Il s'agit notamment d'actions et d'obligations d'entreprises. Les parts de portefeuille non calculables sont des titres qui, selon le portefeuille de référence, devraient être pris en compte, mais pour lesquels les données requises ne sont pas disponibles auprès du fournisseur de données ISS ESG. Pour des raisons méthodologiques, les liquidités, les obligations d'État et les Green Bonds ne sont pas pris en compte et ne font donc pas partie du portefeuille de référence

Un **benchmark** est une valeur de comparaison définie qui sert à évaluer la performance, la structure ou l'évolution d'un portefeuille. Un benchmark peut, par exemple, être constitué d'un indice ou d'une valeur de comparaison définie individuellement. Dans le présent rapport, le benchmark est utilisé exclusivement pour comparer les émissions de gaz à effet de serre avec les indices retenus.

Un **indice** est constitué d'une sélection de titres et reflète l'évolution d'un marché ou d'un segment de marché donné. L'intégration dans un indice s'effectue selon des critères définis.

La comparaison au benchmark dans le cadre du SCS est un « mixed benchmark » fondé sur deux indices différents, pondérés en fonction de la part des différentes classes d'actifs au sein du portefeuille.

Les deux indices suivants ont été utilisés : pour la classe d'actifs des actions, la BAS se compare au « iShares MSCI ACWI UCITS ETF », un indice composé de sociétés anonymes de moyenne et grande capitalisation de 23 marchés développés et 24 marchés émergents.

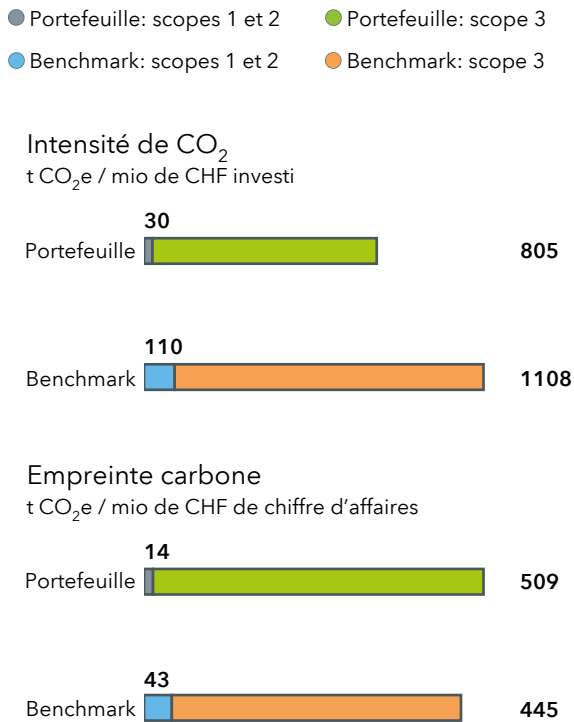
Pour les obligations d'entreprises, le « Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond UCITS ETF » est utilisé. Il s'agit d'un indice composé d'obligations d'État, d'obligations quasi-souveraines et d'obligations d'entreprises, ainsi que de titres adossés à des valeurs patrimoniales, à des hypothèques et à des hypothèques commerciales, émis par des émetteurs issus de pays développés et émergents.

Situation actuelle

Émissions de gaz à effet de serre

Toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés (scope 1 à 3) sont prises en compte, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et de leurs produits.

Graphique 4 : Émissions de gaz à effet de serre



Couverture: 92,09 % (Benchmark: 82,48 %)

Source des données: ISS ESG (au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Incertitude de l'estimation: incertitude d'estimation moyenne

La BAS emploie le terme « empreinte carbone » différemment de SCS, sauf dans le présent rapport. Pour plus d'informations, voir la section « Émissions de gaz à effet de serre » à la p. 12.

Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

Exposition aux énergies fossiles et part d'énergies renouvelables

Il existe un consensus scientifique sur la nécessité d'abandonner le charbon et, plus généralement, les combustibles fossiles, ainsi que sur la nécessité d'investir dans les énergies renouvelables afin de permettre la transition vers le zéro émission nette.

Part du portefeuille dans des entreprises exerçant des activités dans le secteur du charbon : **0,00 %**
(Benchmark: 0,24 %)

Part du portefeuille dans des entreprises exerçant des activités dans d'autres combustibles fossiles : **2,11 %**
(Benchmark: 9,02 %)

Part du portefeuille dans le secteur des énergies renouvelables : **1,87 %**
(Benchmark: 2,72 %)

Couverture: 96,00 % (Benchmark: 74,41 %)

Source des données: ISS ESG

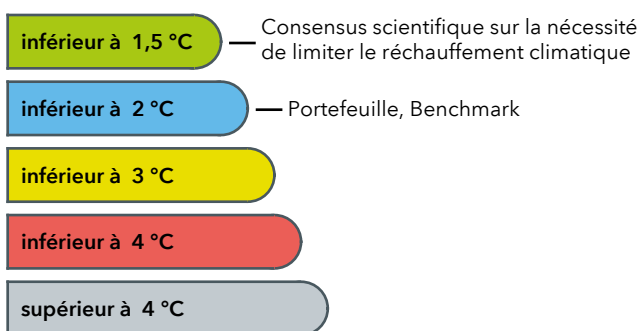
Incertitude de l'estimation: Incertitude d'estimation faible

Transition vers le zéro émission nette

Potentiel de réchauffement global

Le potentiel de réchauffement global désigne l'ampleur du réchauffement climatique qui se produirait si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que celle dont font preuve les entreprises du portefeuille. Certains portefeuilles, qui souhaitent contribuer activement à la réalisation des objectifs climatiques, incluent délibérément des entreprises qui ne sont pas encore en passe de limiter le réchauffement à 1,5 °C, mais qui s'efforcent de contribuer activement à ces objectifs en améliorant l'orientation des entreprises dans lesquelles elles investissent. L'objectif est ainsi de rendre, au fil du temps, une part croissante de l'économie respectueuse du climat.

Graphique 5 : Potentiel de réchauffement global



Couverture: 89,30 % (Benchmark: 72,82 %)

Source des données:

Scénarios climatiques utilisés : ITR NGFS RM ISS ESG (au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

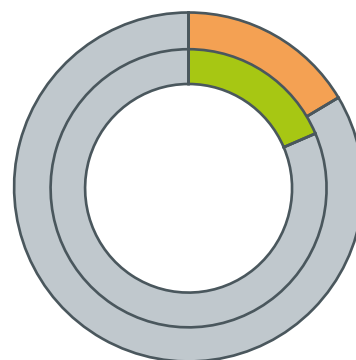
Incertitude de l'estimation: incertitude d'estimation élevée

Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

Entreprises avec des objectifs zéro émission nette vérifiés

De plus en plus d'entreprises s'engagent volontairement à atteindre des objectifs zéro émission nette et fixent des objectifs intermédiaires. L'efficacité de tels engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires fixés en matière de réduction des émissions, ainsi que de leur soutien par des mesures crédibles visant à réduire les émissions.

Graphique 6 : Entreprises avec des objectifs zéro émission nette vérifiés



● Portefeuille	18,56 %
● Benchmark	16,44 %

Couverture: 47,40 % (Benchmark: 47,14 %)

Source des données: ISS ESG (au 31.12.2024), PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Incertitude de l'estimation: incertitude d'estimation faible

Benchmark: Benchmark : pour plus d'informations sur la composition, voir « Couverture », p. 8

Dialogue crédible sur le climat

Les établissements financiers peuvent contribuer à la transition vers le zéro émission nette, notamment en exerçant leurs droits de vote lors des assemblées générales des entreprises dans lesquelles ils ont investi afin de proposer des résolutions sur le climat, ainsi qu'en plaidant en faveur de plans de transition fondés sur des données scientifiques et vérifiés par des tiers à l'horizon 2050.

Les entreprises du portefeuille appliquent-elles une stratégie de « Stewardship » visant à lutter contre le changement climatique ?

Oui.

Part du portefeuille soumise à une stratégie active d'engagement climatique :

9,91 %

Part des votes sur les résolutions climatiques, l'année dernière, qui étaient compatibles avec un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 :

100,00 %

Rapport d'Ethos sur l'engagement 2024 Rapport d'Ethos sur l'exercice des droits de vote 2024 Lignes directrices d'Ethos sur l'exercice des droits de vote

La BAS est-elle membre d'une initiative d'engagement en faveur du climat ?

Non.

Couverture: Part du portefeuille soumise à une stratégie active d'engagement climatique :

Source des données: BAS (traitement), Ethos, PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Incertitude de l'estimation: incertitude d'estimation moyenne

Gestion visant le zéro émission nette

Les établissements financiers peuvent aligner leur stratégie de placement sur une trajectoire cohérente de décarbonation visant l'objectif de 1,5 °C.

Ce portefeuille s'inscrit-il dans le cadre d'un engagement de l'établissement financier (BAS) en faveur du zéro émission nette, vérifié par un tiers, comprenant des objectifs intermédiaires crédibles ?

Non.

La stratégie de placement de la BAS comprend-elle un objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des investissements sous-jacents par le biais de mesures concrètes à court terme (1 à 3 ans) ou objectifs à moyen terme (4 à 7 ans) ?

Non.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES SWISS CLIMATE SCORES

Afin de mieux comprendre les Swiss Climate Scores, certains indicateurs sont ici présentés plus en détail et les résultats sont expliqués. Ces indicateurs s'appuient sur le modèle proposé par l'Asset Management Association (AMAS) et Swiss Sustainable Finance (SSF) en mai 2024, ainsi que sur la mise à jour des Swiss Climate Scores de décembre 2023.

Généralités

Couverture

Voir *Transparence*, p. 8 : La BAS tient compte de la couverture du portefeuille du fonds prévue par les SCS, à l'exception des Green Bonds (voir la section suivante « Émissions de gaz à effet de serre »). Dans le rapport de durabilité de la BAS, les obligations d'État sont également prises en compte dans les calculs des émissions, et les valeurs d'émissions sont présentées pour chaque classe d'actifs. Si le fournisseur de données ne dispose pas des informations nécessaires, les données sont en outre complétées par des estimations sectorielles (indicateurs sectoriels).

Situation actuelle

Émissions de gaz à effet de serre

Voir *Transparence*, p. 9 : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont comptabilisées sous forme d'équivalents CO (CO_e) et comprennent, outre le dioxyde de carbone, d'autres gaz à effet de serre. Les émissions sont classées en différentes catégories (scopes) conformément à la classification de la norme internationalement reconnue « Greenhouse Gas Protocol ». Pour calculer les émissions financées, la BAS s'appuie sur les directives du PCAF (2022). Les méthodes de calcul dépendent de la classe d'actifs ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données. Les différentes options de calcul peuvent être consultées auprès du PCAF. Le portefeuille du fonds ABSLVBF se compose en grande partie d'actions cotées en bourse, d'obligations d'entreprises et d'obligations d'État (voir « Composition », p. 3). Les obligations d'État seront exclues, conformément à la recommandation des SCS.

La forte proportion de titres cotés en bourse garantit une bonne disponibilité des données relatives aux émissions, qui sont fournies par notre partenaire externe ISS ESG. Il en résulte une couverture du

portefeuille élevée. Cela permet de calculer les émissions sur la base des chiffres déclarés. Le score correspondant, calculé selon le PCAF, est présenté dans le rapport de durabilité de la BAS. Au moment du calcul, aucune méthodologie n'était disponible pour les parts liquides et les Green Bonds ; ceux-ci n'ont donc pas pu être pris en compte dans le calcul des émissions.

Les Swiss Climate Scores (SCS) utilisent deux indicateurs pour mesurer l'intensité en gaz à effet de serre du fonds de placement : les émissions par rapport au chiffre d'affaires, appelées WACI (CO₂e/mio de CHF de chiffre d'affaires ; désignées par les SCS comme intensité de CO₂e), ainsi que les émissions par rapport au capital investi (CO₂e/mio de CHF investi ; désignée par les SCS comme empreinte de CO₂e). La BAS utilise généralement le terme « empreinte carbone » uniquement pour les données d'émissions absolues. Toutefois, afin de garantir la cohérence et la comparabilité avec les autres banques, la section SCS utilise systématiquement la terminologie définie par les SCS (pour le modèle SCS, voir : Swiss Climate Scores).

Commentaire sur le graphique 4, p. 9 : La valeur plus élevée que celle du benchmark pour les émissions de scope 3 dans l'empreinte de CO₂e résulte notamment des nouveaux investissements dans la construction de matériel roulant ferroviaire (Stadler Rail). Pour l'exercice, près des deux tiers des émissions de scope 3 liées aux obligations d'entreprise du portefeuille sont imputables à cette entreprise. Malgré les investissements consentis dans une industrie à fortes émissions, ceux-ci contribuent en même temps à la promotion de la mobilité durable, ce qui est souhaitable du point de vue de la BAS.

Exposition aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables

Voir *Transparence*, p. 9 : La part du chiffre d'affaires provenant de combustibles fossiles peut dépendre tant du produit lui-même que de ses ventes. Un produit peut donc ne poser aucun problème à cet égard, mais l'entreprise peut néanmoins réaliser son chiffre d'affaires en vendant ce produit à des secteurs industriels ou à des entreprises exclus de la BAS. Tant que la part du chiffre d'affaires provenant des secteurs industriels exclus ne dépasse pas 50 %, l'entreprise n'est pas nécessairement exclue de la BAS. Il en résulte une exposition supérieure à 0 %, bien que la BAS exclue l'ensemble du secteur des énergies fossiles.

Transition vers le zéro émission nette

Potentiel de réchauffement global (facultatif)

Voir graphique 5, p. 10 : Le « Network for Greening the Financial System » (NGFS) a élaboré, en collaboration avec des climatologues et des économistes, sept scénarios qui montrent comment le réchauffement climatique pourrait évoluer selon différentes hypothèses. Ces sept scénarios peuvent être calculés à l'aide de trois modèles différents, qui reposent eux-mêmes sur des hypothèses différentes. Le présent rapport se fonde sur le scénario zéro émission nette 2050. Dans ce scénario, la BAS a opté pour le modèle REMIND-MAGPIE (RM) et se base ainsi sur l'hypothèse la plus prudente. Selon les résultats du modèle, le budget GES du portefeuille ABSLVBF sera dépassé en 2037 si la performance climatique du fonds de placement ne s'améliore pas. Au 31.12.2024, la température du portefeuille s'élevait à 1,7 °C. Cet indicateur doit être utilisé et interprété avec prudence, car il s'agit d'une donnée fortement modélisée qui dépend donc de diverses hypothèses.

Engagements vérifiés en faveur du zéro émission nette

Voir graphique 6, p. 10 : Ce terme désigne les entreprises qui ont défini des objectifs de zéro émission nette validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi) au moins pour les scopes 1 et 2. Le fonds de placement comprend une part élevée d'entreprises suisses de taille plus petite qui ne sont pas (encore) soumises à des objectifs fixés par la SBTi.

Dialogue crédible sur le climat

Voir Transparence, p. 11 : *Stewardship* : pour le compte de la BAS, Ethos Services (ci-après « Ethos ») mène un dialogue direct sur le climat avec des entreprises suisses et, de manière sélective, avec des entreprises internationales dans lesquelles le fonds de placement investit. L'indicateur « Part du portefeuille soumise à une stratégie active d'engagement climatique », présenté à la p. 11, inclut toutes les entreprises avec lesquelles Ethos mène un dialogue sur le climat. Le choix des thèmes de dialogue repose sur l'analyse de durabilité réalisée par la BAS : parmi les faiblesses identifiées au sein d'une entreprise, les plus importantes sont retenues comme thèmes de dialogue (voir « Engagement », p. 15).

Exercice des droits de vote : Ethos exerce le droit de vote pour la BAS. Les directives de vote d'Ethos définissent la ligne de conduite en matière de vote

concernant la stratégie climatique et le reporting climatique. Ces directives sont compatibles avec une stratégie de réduction conforme à l'accord de Paris sur le climat.

Les rapports d'Ethos sur l'engagement et sur l'exercice des droits de vote sont publiés chaque année sur [bas.ch/reports](https://www.bas.ch/reports). Ces deux rapports ne se concentrent pas exclusivement sur la question du climat, mais abordent le « stewardship » dans sa globalité.

Initiatives d'engagement en faveur du climat :

En tant que banque de taille modeste aux ressources limitées, la BAS sélectionne soigneusement ses engagements et se concentre sur la collaboration, au sein de ses réseaux, avec d'autres banques axées sur les valeurs, comme la Global Alliance for Banking on Values (GABV). Dans le cadre de ces partenariats, la BAS s'engage également dans des campagnes en faveur de la protection du climat. Un exemple en est la campagne mondiale en faveur d'un traité international de non-prolifération des énergies fossiles (Fossil Fuel Non-Proliferation Treaty), soutenue par plusieurs banques membres de la GABV.

En outre, la BAS s'engage en faveur d'initiatives politiques concrètes en Suisse visant à promouvoir une place financière respectueuse du climat. Au cours de l'exercice 2024, cela a par exemple été le cas avec *l'initiative sur la place financière*.

Gestion visant le zéro émission nette

Voir Transparence, p. 11 :

La BAS n'a pour l'instant défini aucun objectif climatique pour le fonds ABSLVBF. Il y a plusieurs raisons à cela : d'une part, l'univers de placement BAS est déjà très restreint. Cela s'explique par l'analyse globale de durabilité menée par la banque. La BAS applique de nombreux critères dans les secteurs de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise, imposant ainsi des exigences élevées aux entreprises de son univers de placement.

Une restriction supplémentaire fondée sur des indicateurs climatiques réduirait encore davantage cet univers. De plus, la BAS souhaite éviter que les entreprises issues de secteurs à forte intensité de gaz à effet de serre ne soient plus considérées comme éligibles à l'investissement pour des raisons purement stratégiques liées au portefeuille. La BAS travaille actuellement à l'élaboration d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

6. BIODIVERSITÉ

Impact sur la biodiversité

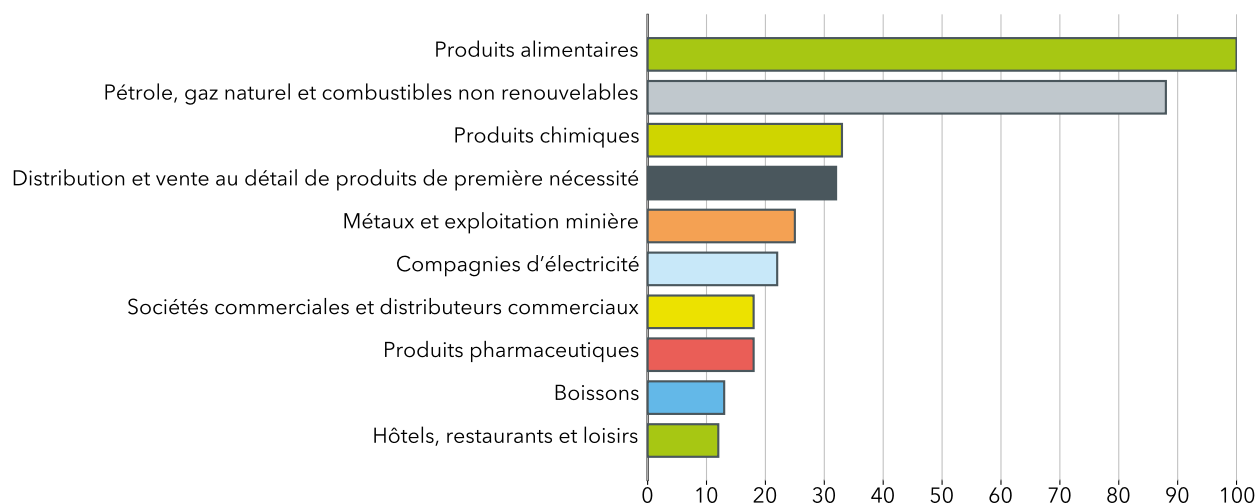
En 2023, la BAS a signé le Finance for Biodiversity Pledge (FfB-Pledge) et est membre de l'organisation responsable Finance for Biodiversity Foundation. Lancé en 2020, le FfB-Pledge est l'une des principales initiatives mondiales visant à engager les institutions financières en faveur de la protection de la biodiversité. En tant que signataire du FfB-Pledge, la BAS s'engage :

- à collaborer avec d'autres partenaires et à partager ses connaissances
- à s'impliquer auprès des entreprises dans lesquelles elle investit
- à mesurer l'impact de ses propres investissements et financements sur la biodiversité
- à se fixer des objectifs ambitieux basés sur la science
- à rendre compte chaque année de manière transparente de l'impact sur la biodiversité de ses investissements et financements

Dans une étude, le Finance for Biodiversity Foundation a évalué l'impact de plus de 2000 entreprises. Le graphique 7 ci-dessous présente les dix secteurs ayant les impacts les plus importants (potentiellement négatifs) sur la biodiversité, selon la classification GICS de niveau 3 - une classification internationale qui regroupe les entreprises par secteur, branche et industrie. Ces conséquences découlent notamment des principaux facteurs à l'origine de la perte de biodiversité, tels que le réchauffement climatique, la pollution ainsi que l'utilisation des terres et de l'eau. L'évaluation s'effectue sur une échelle de 1 à 100.

La comparaison des secteurs a montré que, durant l'exercice 2024, le fonds ABSLVBF n'avait investi dans aucun de ces dix secteurs susceptibles d'avoir les impacts les plus négatifs sur la biodiversité. Il s'agit ici uniquement d'une première analyse de l'activité du secteur et non d'une évaluation de l'impact sur la biodiversité au niveau des entreprises.

Graphique 7 : Top 10 des secteurs ayant le plus grand impact sur la biodiversité



Source des données: Finance for Biodiversity Foundation :
Assessment of the biodiversity impacts and dependencies of globally listed companies, 2024

7. INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

La durabilité avant tout

L'analyse de durabilité réalisée par la BAS est distincte de la gestion de portefeuille et intervient en amont de celle-ci, ce qui permet d'éviter les conflits d'intérêts : l'évaluation des titres sur la base de critères financiers et de marché n'intervient qu'une fois l'évaluation de durabilité réussie.

Engagement et exercice des droits de vote

Par l'intermédiaire d'Ethos Services (ci-après « Ethos »), la BAS exerce une influence sur certaines entreprises dans lesquelles le fonds ABSLVBF investit. L'objectif de cet engagement et de l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales est d'initier des processus d'amélioration dans les secteurs de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise.

Transparence

La transparence est un principe d'action fondamental de la BAS. Pour cette raison la BAS met en lumière les aspects positifs, mais aussi les conflits d'objectifs et les controverses. Dans le présent rapport, cela se traduit notamment par la publication des parts de portefeuille détenues dans des titres exclus (voir graphique 2, p. 6), ainsi que par des exemples de controverses (p. 16) et la publication des exclusions et gels des achats (p. 17).

Orientation positive des investissements

Les parts de portefeuille affectées aux secteurs d'encouragement de la BAS, présentées dans le graphique 8 (p. 17), fournissent, en complément du rating BAS (graphique 2, p. 6), des informations sur la mesure dans laquelle le fonds ABSLVBF parvient à mettre en œuvre une orientation des investissements définie comme positive. L'attribution aux objectifs de développement durable apporte également une perspective à cet égard (p. 17).

Économie réelle

Pour la BAS, le lien avec l'économie réelle est également important dans les activités de placement. C'est pourquoi la BAS examine la part du portefeuille consacrée aux premières et nouvelles émissions et la publie (p. 18).

Engagement

	Nombre d'entreprises
Changement climatique	5
Chaîne de création de valeur	3
Rapport sur la durabilité	1
Impact environnemental des produits	2
Diversité	7
Rémunération des cadres	8

Le programme d'engagement, conçu sur mesure pour la BAS, s'est concentré en 2024 sur sept thèmes sélectionnés par la BAS : changement climatique, chaînes de création de valeur, droits du travail, reporting de durabilité, impact environnemental des produits, diversité et rémunération des cadres. En 2024, un dialogue portant sur un ou plusieurs thèmes a été mené avec neuf entreprises, dans le cadre d'une mission confiée à Ethos par la BAS. Certaines entreprises apparaissent donc plusieurs fois dans le tableau ci-dessus. Les rapports d'Ethos sur l'exercice des droits de vote et son engagement peuvent être consultés sur bas.ch/rapports.

Exercice des droits de vote

Par l'intermédiaire d'Ethos, la BAS exerce ses droits de vote au sein des entreprises dans lesquelles le fonds ABSLVBF investit. En 2024, Ethos a voté, au nom de la BAS, sur 217 propositions lors de l'assemblée générale de douze entreprises, exprimant 153 votes pour et 64 votes contre. Le rapport sur l'exercice des droits de vote d'Ethos peut être consulté sur bas.ch/rapports.

Controverses


La BAS rend publiques, à titre d'exemple, les controverses concernant les entreprises du fonds ABSLVBF. Ces controverses sont directement prises en compte dans l'évaluation de la durabilité et entraînent une pénalité. Cela peut entraîner une baisse du rating BAS ou une exclusion. Ce n'est toutefois pas nécessairement le cas ; cela dépend, par exemple, de la gravité des controverses ou de leur proximité avec l'entreprise.

Si, à la suite de pénalités, un rating BAS tombe à 0 oiseau, un gel des achats est imposé. Seuls les achats effectués dans le cadre du rééquilibrage du portefeuille restent autorisés. Dans des cas graves, les controverses peuvent entraîner l'exclusion de l'univers de placement de la BAS. C'est le cas, par exemple, lorsqu'une entreprise répond désormais à un critère d'exclusion de la BAS en raison de son évolution ; voir l'exemple de Brookfield Renewable Partners ci-après.


Les titres exclus doivent être vendus dans un délai raisonnable (défini en interne comme étant de 24 mois).


Les obligations peuvent être conservées jusqu'à leur échéance (pour les raisons justifiant les délais de vente, voir « Rating BAS et suivi », p. 5). Le suivi des controverses est effectué quotidiennement pour tous les titres du portefeuille du fonds ABSLVBF avec l'aide du prestataire « RepRisk ». Les exemples suivants donnent un aperçu des controverses marquantes des deux dernières années :


 **Brookfield Renewable Partners** : à la suite d'une acquisition, l'entreprise est désormais impliquée dans la fabrication de composants critiques pour les armes nucléaires. La filiale récemment acquise fournit également des prestations à l'industrie nucléaire. L'entreprise est donc désormais soumise aux critères d'exclusion de la BAS dans les secteurs de l'armement et de l'énergie nucléaire. En conséquence, Brookfield Renewable Partners a été exclu de l'univers de placement de la BAS en novembre 2024.

 **Insel Gruppe** : le CEO et le CEO adjoint de l'Inselhospital, établissement appartenant à l'Insel Gruppe, ont été licenciés après qu'on

leur ait reproché, pendant des années, des actes de harcèlement, l'utilisation abusive de fonds destinés à la recherche, la concentration de pouvoirs ainsi que des augmentations de salaire malgré des suppressions d'emplois. Cette controverse concerne le secteur de la gouvernance d'entreprise en matière d'éthique.

 **Groupe KBC** : une étude menée par des ONG belges critique le groupe KBC pour ses investissements dans des secteurs présentant des risques environnementaux et climatiques importants. Il semblerait ainsi que des crédits aient été accordés à des entreprises liées à la déforestation au Brésil. Cette controverse concerne le secteur de l'environnement et porte sur le portefeuille de crédits de l'établissement financier.

 **Microsoft** : depuis 2020, Microsoft enregistre une forte augmentation de sa consommation d'énergie en raison d'investissements importants dans les infrastructures destinées aux nouvelles technologies, en particulier les applications d'intelligence artificielle. Selon certaines informations, l'entreprise prévoit notamment de s'approvisionner en électricité auprès d'une centrale nucléaire américaine mise hors service en 2019. Cette controverse concerne le secteur de l'environnement et porte sur l'utilisation de l'énergie nucléaire.

 **SAP** : SAP a versé environ 222 millions de dollars américains pour mettre fin aux accusations portées par le ministère américain de la Justice et l'organisme fédéral américain de contrôle des marchés financiers selon lesquelles l'entreprise aurait, entre 2013 et 2022, falsifié des documents et versé des pots-de-vin en Azerbaïdjan, au Ghana et dans cinq autres pays. Cette controverse concerne le secteur de la gouvernance d'entreprise en matière de corruption.

Exclusions et gels des achats

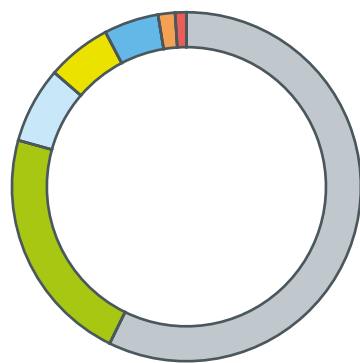
Position	Rating BAS	Motif
ADECCO GROUP AG	Exclusion	Violation des droits du travail et humains
BROOKFIELD RENEWABLE PAR	Exclusion	Reprise de l'entreprise par une société exclue par la BAS
SWISS LIFE AG	0	Manque élevé de transparence concernant l'application des critères ESG dans la gestion de

Source des données: BAS (rating BAS à la date de la première analyse ou de la révision)

Les titres mentionnés ici couvrent intégralement le volume des exclusions et des gels des achats (graphique 2, p. 6).

Les secteurs d'encouragement de la BAS

Graphique 8 : Volume investi par le fonds ABSLVBF dans les secteurs d'encouragement



● non affecté à un secteur d'encouragement	57,25 %
● Santé et bien-être	22,04 %
● Habitat ou espace de travail durable	7,05 %
● Coopération solidaire	5,98 %
● Mobilité durable	5,07 %
● Énergies renouvelables	1,57 %
● Modèles d'affaires durables	1,04 %

Source des données: BAS (attribution secteurs d'encouragement)
PMG (parts de portefeuille au 31.12.2024)

Les neuf secteurs d'encouragement désignent les champs d'activité que la BAS souhaite soutenir tout particulièrement par le biais de ses financements et de ses investissements. Environ 57 % du volume des investissements ne sont rattachés à aucun des neuf secteurs d'encouragement de la BAS, et ce pour les raisons suivantes :

L'évaluation des entreprises s'appuie sur plus de 200 critères d'évaluation positifs et négatifs. Une quarantaine de critères d'évaluation positifs constituent également des critères d'encouragement qui pèsent particulièrement lourd dans l'évaluation.

Tous les critères d'évaluation positifs ne peuvent pas être clairement rattachés à un secteur d'encouragement. De plus, la BAS se montre exigeante et, en cas de doute, prudente lorsqu'il s'agit de définir les critères et les secteurs d'encouragement dans les activités de placement : pour qu'une entreprise soit attribuée à un secteur d'encouragement, il faut qu'au moins l'un des critères d'encouragement correspondants soit rempli et que plus de la moitié du chiffre d'affaires soit réalisé dans ce domaine.

Objectifs de développement durable

Le lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) indique à lequel de ces 17 objectifs de développement des Nations unies une entreprise ou un portefeuille peuvent être associés. Les ODD ont toutefois été élaborés aux niveaux national et international et s'adressent principalement aux États. Leur application à des entreprises individuelles, et donc également à des portefeuilles, n'est que partiellement pertinente, car la contribution concrète d'une entreprise à un ODD donné est difficile à mesurer. Il n'existe pas d'indicateurs uniformes permettant aux entreprises d'analyser leur contribution aux ODD. Il en résulte que la méthodologie et la qualité des rapports sur les ODD établis par les entreprises varient considérablement. Dans le présent rapport, le classement selon les ODD doit donc être considéré avant tout comme un repérage thématique supplémentaire du portefeuille et comme un indicateur qualitatif de l'orientation positive des investissements. Dans son analyse de durabilité, la BAS rattache ses critères d'évaluation positifs et négatifs aux ODD. Les résultats obtenus par une entreprise au regard de ces critères déterminent donc sa contribution potentielle,

positive ou négative, aux ODD concernés. De plus, la transparence ainsi que la dynamique de croissance (momentum) de l'entreprise est prise en compte. On évalue donc la situation actuelle, mais aussi si et comment l'entreprise évolue vers une plus grande durabilité.

Outre les produits et les services, l'évaluation tient également compte des performances de l'entreprise en matière de durabilité ainsi que des éventuelles violations de normes internationales. Chaque entreprise se voit attribuer au maximum trois ODD, pour autant que les analystes de la BAS les jugent pertinents.



Environ un quart des entreprises du portefeuille du fonds ABSLVBF n'ont été associées à aucun ODD en 2024. Les attributions positives les plus pertinentes ont été observées avec l'ODD 12 « Consommation et production responsables », l'ODD 3 « Santé et bien-être » ainsi que l'ODD 13 « Climat ». L'ODD 12 porte par exemple sur une utilisation parcimonieuse des ressources et l'efficacité des produits. L'attribution à l'ODD 3 correspond en grande partie au secteur d'encouragement de la BAS « Santé et bien-être ».

Mention légale : plus d'informations sur les ODD sur : un.org/sustainabledevelopment. Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par les Nations Unies et ne reflète pas les opinions des Nations Unies, de leurs représentants et représentantes ou de leurs fonctionnaires, ni celles de leurs États membres.

Contribution à l'économie réelle du fonds

Les placements financiers relèvent de l'économie réelle lorsque des capitaux sont injectés dans un projet ou une entreprise. Dans le portefeuille du fonds ABSLVBF, cette catégorie comprend les premières et nouvelles émissions d'actions et d'obligations. En revanche, la simple négociation d'actions, d'obligations et d'autres produits financiers déjà émis et cotés en bourse doit être considérée comme une opération financière. À la fin de l'année 2024, la part des premières et nouvelles émissions dans le volume total du fonds s'élevait à 21,90 %.

Aperçu d'une entreprise du portefeuille : Georg Fischer SA

L'exemple de Georg Fischer SA, une entreprise du portefeuille, montre à quel point l'évaluation de la durabilité d'une entreprise est complexe lorsqu'il s'agit de prendre en compte à la fois les controverses et les atouts de manière appropriée.

Georg Fischer SA est un groupe industriel suisse présent à l'échelle internationale. Sa gamme de produits comprend des systèmes de tuyauterie, des solutions pour les projets d'infrastructure, ainsi que des pièces de précision et des composants moulés destinés au secteur industriel ainsi qu'aux secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'aérospatiale. Cette fourniture à des secteurs exclus de la BAS conduit à l'« exposition aux combustibles fossiles » indiquée dans ce rapport (p. 9). Si la part du chiffre d'affaires provenant de l'approvisionnement de ces secteurs est inférieure à 50 %, la BAS n'exclut pas automatiquement l'entreprise. Cette exposition est néanmoins prise en compte dans l'évaluation de l'entreprise sous la forme d'une pénalité.

Les atouts de Georg Fischer résident avant tout dans le fait que l'entreprise réduit son intensité d'émissions, augmente la part de matériaux recyclés et poursuit des objectifs climatiques concrets. De plus, l'entreprise s'engage activement en faveur de l'inclusion et de la diversité au sein de son personnel. Au total, Georg Fischer obtient un rating BAS de 3 oiseaux sur 5.

8. DIVERS

Informations

Direction du fonds	PMG Investment Solutions
Gestion de portefeuille	Banque Alternative Suisse SA, Olten
Banque dépositaire	CACEIS Investor Services Bank S.A., succursale de Zurich
Société d'audit	BDO AG, Zürich
Organe de publication	www.swissfunddata.ch

Abréviations

ABSLVBF	ABS Living Values - Balanced Fund
BAS	Banque Alternative Suisse SA
FfB-Pledge	Finance for Biodiversity Pledge
GABV	Global Alliance for Banking on Values
GES	Gaz à effet de serre
ISS ESG	Institutional Shareholder Services ; Environmental, Social & Governance
ITR	Implied Temperature Rise (augmentation de température implicite)
NGFS	Network for Greening the Financial System
ODD	Objectifs de développement durable
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
RM	REMIND-MAGPIE
SBTi	Science Based Targets Initiative
SCS	Swiss Climate Scores
SSF	Swiss Sustainable Finance
WACI	Weighted Average Carbon Intensity

Banque Alternative Suisse SA, Amthausquai 21, 4601 Olten, T +41 (0)62 206 16 16, contact@bas.ch

Le présent document est destiné à des fins publicitaires et d'information et est exclusivement destiné à être diffusé en Suisse. Il ne s'adresse pas aux personnes résidant dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le lieu de résidence interdisent l'accès à ces informations en vertu de la législation en vigueur. Le présent document ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à vendre des titres ou des instruments financiers connexes. Les informations contenues dans le présent document sont fournies sans aucune garantie ni assurance et sont uniquement destinées à des fins d'information.

Le prospectus de vente avec le règlement du fonds intégré, le prospectus simplifié ou la fiche d'informations de base, ainsi que les rapports annuels et semestriels, sont disponibles auprès de PMG, Dammstrasse 23, 6300 Zoug, pmg.swiss et auprès de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich, et publiés sur swissfunddata.ch et sur le site Internet de la BAS sur bas.ch/fr/fonds-de-placement-documents.